



**AUDIT - LA PROTECTION DES BIENS FÉDÉRAUX À VALEUR PATRIMONIALE**  
**RÉPONSES ET PLAN D'ACTION**

**Recommandation 1 :** Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et la Défense nationale devraient mettre à jour leurs bases de données sur la gestion des biens de façon à fournir une information complète quant au nombre et à l'état actuel de leurs biens patrimoniaux.

**Réponse**

Recommandation acceptée. L'Agence Parcs Canada va compléter l'identification des biens fédéraux patrimoniaux sous sa responsabilité ainsi qu'inscrire l'état de ces biens dans la base de données des biens réels ou immobiliers appropriée. Ceci permettra la comptabilisation actualisée des biens patrimoniaux dont l'Agence a la responsabilité. Cette action devrait être complétée d'ici l'automne 2019.

Action Plan Deliverables	Timeline	Responsible party
1.1. L'Agence Parcs Canada va confirmer le processus permettant le transfert d'information à sa base de données des biens réels/immobiliers afin d'identifier les causes ayant mené à de l'information manquante ou inexacte.	Printemps 2019	Meneur : Direction générale des Politiques stratégiques et des investissements (PSI)
1.2. L'Agence Parcs Canada va améliorer son processus de transfert de l'information dans sa base de données des biens réels/immobiliers pour s'assurer de l'exactitude de l'information.	Été 2019	Meneur : Direction générale des Politiques stratégiques et des investissements (PSI)
1.3. L'Agence Parcs Canada va compléter l'identification et l'inscription de l'état des biens fédéraux patrimoniaux dont elle est responsable dans sa base de données des biens réels/immobiliers.	Automne 2019	Meneur : Direction générale des Affaires autochtones et du patrimoine culturel (AAPC), de concert avec la Direction générale des Politiques stratégiques et des investissements (PSI)

<p>1.4. L'Agence Parcs Canada va conduire un premier scan de l'information contenue dans sa base de données des biens réels/immobiliers. Ce type de scan sera reconduit périodiquement par la suite.</p>	<p>Début automne 2020</p>	<p>Meneur : Direction générale des Affaires autochtones et du patrimoine culturel (AAPC), de concert avec la Direction générale des Politiques stratégiques et des investissements (PSI)</p>
--	---------------------------	--

**Recommandation 2** : Parcs Canada devrait mener une évaluation de l'approche visant à désigner et à conserver les biens patrimoniaux fédéraux. En collaboration avec les organisations détenant des biens immobiliers, l'Agence devrait mettre en œuvre des changements visant à mieux conserver les biens patrimoniaux.

### Réponse

Recommandation acceptée. L'Agence Parcs Canada mènera une évaluation de l'approche actuelle de désignation des édifices fédéraux du patrimoine de concert avec les ministères propriétaires de biens patrimoniaux. Cette évaluation devrait être complétée d'ici l'automne 2019. L'Agence regardera, en consultation avec les ministères propriétaires de biens patrimoniaux, la mise en œuvre de changements pour mieux conserver les édifices fédéraux du patrimoine. Cette action devrait être complétée d'ici l'automne 2020.

Action Plan Deliverables	Timeline	Responsible party
2.1. L'Agence Parcs Canada mènera une évaluation, en consultation avec les ministères propriétaires de biens patrimoniaux, de l'approche actuelle de désignation des édifices fédéraux du patrimoine.	Automne 2019	Meneur : AAPC
2.2. L'Agence Parcs Canada testera et validera, en consultation avec les ministères propriétaires de biens patrimoniaux, les changements proposés pour mieux conserver les édifices fédéraux du patrimoine.	Été 2020	Meneur : AAFP
2.3. L'Agence Parcs Canada regardera, en consultation avec les ministères propriétaires de biens patrimoniaux, la mise en œuvre de changements pour mieux conserver les édifices fédéraux du patrimoine.	Automne 2020	Meneur : AAFP

**Recommandation 3** : Parcs Canada devrait présenter à la population canadienne et aux parlementaires de l'information exacte et à jour grâce aux bases de données publiques et à des rapports au Parlement.

**Réponse**

Recommandation acceptée. L'Agence Parcs Canada complétera tout d'abord l'action en lien avec la recommandation 1. L'Agence regardera ensuite comment rendre cette information publique. Cette action devrait être complétée d'ici l'automne 2020. Cette information sera utilisée dans les rapports au Parlement.

Action Plan Deliverables	Timeline	Responsible party
3.1. L'Agence Parcs Canada va revoir son processus de transfert d'information dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux et le Répertoire des désignations fédérales afin d'identifier les causes ayant mené à de l'information manquante ou inexacte.	Printemps 2019	Meneur : AAPC, en collaboration avec PSI
3.2. Agence Parcs Canada va améliorer son processus afin de s'assurer que l'information contenue dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux et le Répertoire des désignations fédérales est exacte.	Été 2019	Meneur : AAPC, en collaboration avec PSI
3.3. L'Agence Parcs Canada va conduire un premier scan de l'information contenue dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux et le Répertoire des désignations fédérales. Ce type de scan sera reconduit périodiquement par la suite.	Début été 2020	Meneur : AAPC, en collaboration avec PSI